

## 1. DEFINITIONS

1.1. « Contrat » désigne les présentes Conditions Générales et les Documents Commerciaux applicables.

1.2. « Brainsonic » désigne Brainsonic SAS.

1.3. « Client » désigne la personne physique ou morale qui commande les Services et qui paye le prix correspondant selon les termes du Contrat.

1.4. « Service(s) » désigne les services ou produits commandés par le Client au moyen d'un Document Commercial.

1.5. « Service(s) Reconductible(s) » sont les Services pour lesquels un prix est défini sur une période donnée et pour lesquels une reconduction est envisageable à la fin de ladite période. Sans que cette liste soit exhaustive, cela concerne par exemple toute prestation concernant la location applicative d'une ou de plusieurs fonctionnalités, ainsi que pour toute prestation d'hébergement.

1.6. « Documents Commerciaux » désigne les documents qui décrivent les Services et toutes conditions supplémentaires faisant référence aux Services, e.g. les Bons de Commande, les contrats d'application ou tout autre document exécuté par les parties.

1.7. Les termes commençant par une lettre majuscule et utilisés dans les présentes auront le sens qui leur est donné ci-dessus ou dans les Documents Commerciaux.

## 2. OBJET.

2.1. Le Client peut commander des Services au moyen des Documents Commerciaux. Les Documents Commerciaux prennent effet dès leur signature par l'ensemble des parties ou leur acceptation par signature du Client dans le cas d'un devis. Les Services sont fournis selon les termes et sous réserve des Contrats. Lesdites Conditions Générales s'appliquent également à tout Document Commercial ultérieur signé par les parties, même si elles ne sont pas expressément visées. Sauf accord contraire entre les parties, en cas de conflit entre les Documents Commerciaux et les présentes Conditions Générales, les dispositions des Documents Commerciaux prévaudront.

2.2. Préalablement à cette date, les présentes conditions de services ont été mises à la disposition du client, comme visé à l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

## 3. OBLIGATIONS.

3.1. Brainsonic s'engage à fournir les Services tels que précisés dans le Contrat.

3.2. Chaque partie s'engage à exécuter ses obligations telles que définies dans le Contrat. Sauf stipulation expresse contraire dans un Document Commercial particulier, le Client s'engage à ne pas revendre les Services à un tiers, ou entamer une relation similaire avec un tiers dans le but de permettre l'achat ou l'utilisation des Services, par le biais du Client. Aux fins de ce qui précède, il n'est pas considéré que les utilisateurs finaux ayant accès au site Web du Client utilisent les Services.

3.3. Pour les Services de type audiovisuels, et sauf mention contraire, Brainsonic assume le rôle de producteur exécutif, à ce titre il n'est pas responsable du contenu produit. Le producteur exécutif assure concrètement la fabrication du programme, dans le cadre du budget arrêté. À ce titre, il engage les équipes et établit les contrats conformes au droit du travail et des conventions collectives. Il réunit des moyens techniques en faisant appel à des prestataires techniques et est présent sur le tournage. Il assure le suivi de la fabrication du programme et contrôle le budget et les délais.

## 4. CONDITIONS FINANCIERES.

4.1. Sauf clause particulière dans les Documents Commerciaux, le Client s'engage à payer les prix correspondants aux Services dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. Sauf clause contraire dans les Documents Commerciaux, tous les prix sont indiqués, et les paiements seront effectués en Euros. Toutes les taxes sont à la charge du Client. Aucune déduction ou compensation commerciale ne pourra être accordée au titre de ces taxes, et tous les paiements devront être majorés du montant des retenues à la source pour qu'il en soit tenu compte.

4.2. Toute somme qui n'aura pas été payée par le Client dans les trente (30) jours suivant la date de facturation portera intérêt de retard au taux d'un pourcent (1%) par mois (ou partie d'un mois), ou, s'il est plus bas, au taux d'intérêt maximal prévu par la loi, plus tous les coûts, y compris les frais de justice raisonnables engagés pour le recouvrement des impayés.

4.3. Sauf interdiction prévue par la loi ou la réglementation applicable, tous les montants facturés qui ne sont pas contestés par écrit dans les soixante (60) jours suivant la date de facturation sont considérés acceptés.

4.4. Pour tout Service dont le montant s'élève à plus de six mille euros hors taxe, un acompte de 30% (trente) est facturé. Brainsonic se réserve le droit d'exiger le cas échéant un acompte plus important et / ou exiger le paiement de l'acompte à la commande.

4.5. Brainsonic se réserve le droit d'exiger une assurance de paiement.

4.6. Une fois la Durée initiale des Documents Commerciaux applicables expirée, Brainsonic peut modifier les prix des Services.

## 5. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

5.1. Le présent article 5 ne s'appliquera pas tant qu'un accord régissant les échanges d'informations confidentielles faisant référence aux Services est en vigueur entre Brainsonic et le Client.

5.2. Le terme d'« Informations Confidentielles » désigne l'ensemble des informations, données et savoir-faire, relatifs à chacune des Parties, à leurs Sociétés Affiliées et Collaborateurs ainsi qu'à l'examen du projet sur lequel portent les Documents Commerciaux, y compris notamment les informations de nature financière, juridique, commerciale, technique, opérationnelle, les informations relatives aux produits, actifs, réseaux, à l'organisation, la gestion, les employés, les clients, les fournisseurs et les investisseurs. Les Informations confidentielles désignent les informations communiquées par oral, par écrit ou sous toute autre forme, soit par l'une des Parties, soit par leurs Sociétés Affiliées ou Collaborateurs respectifs.

5.3. Les informations doivent rester la propriété exclusive de la partie émettrice. Les conditions de tout Document Commercial seront aussi considérées comme Information Confidentielle. Aucune partie ne doit révéler, utiliser, modifier, copier, reproduire ou divulguer de quelque manière que ce soit une Information Confidentielle appartenant à l'autre partie, sauf lorsque cela est requis par la loi. Cette section ne s'applique pas aux informations qui sont connues ou qui ont été indépendamment développées par la partie réceptrice, révélées dans des publications et, d'une manière générale, connues du public ou légalement obtenues d'un tiers.

5.4. Aucune des parties n'est autorisée à utiliser les noms, marques ou logos de l'autre partie sans avoir obtenu le consentement préalable et écrit de celle-ci.

## 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1. Pour tout ou partie d'un Service impliquant du développement informatique, ce dernier est la propriété intellectuelle de Brainsonic, exception faite de mentions contraires dans les Documents Commerciaux ou d'éléments informatiques fournis par Client. Les présentes Conditions Générales ne confèrent ainsi aucun droit de propriété sur l'application basée sur ledit développement informatique, qui demeure la propriété pleine et entière de Brainsonic. La mise à disposition temporaire de l'application ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du Code français de la propriété intellectuelle.

6.2. Les éléments sources résultant d'un Service de type audiovisuel, à savoir les documents, fichiers, matériaux source, à l'exception de ceux fournis par le Client ou un de ses partenaires et fournisseurs, ayant été créé ou non durant le processus de production du contenu, mais ayant servi à la production du contenu, sont la propriété de Brainsonic. Dans de rares cas, le Client peut vouloir en faire l'acquisition et Brainsonic se réserve le droit, soit de refuser cette transaction, soit de l'accepter moyennant une contrepartie financière qui ferait l'objet d'un nouveau devis ou qui est préalablement mentionné dans les Documents Commerciaux. Ce montant est par défaut fixé à 20% (vingt) du montant total de la prestation.

6.3. Dans le cadre d'un Service de type audiovisuel, Brainsonic cède à titre exclusif au Client, au fur et à mesure de leur réalisation, pour le monde entier et pour la durée légale de protection de l'œuvre telle que définie par le Code de la propriété intellectuelle, les droits de propriété intellectuelle sur les programmes audiovisuels et sur les éléments incorporels composant lesdits programmes audiovisuels. Toutefois et sauf mention contraire dans les Documents Commerciaux, le Client a à sa charge l'acquisition des droits d'auteurs (musique, achat d'art spécifique, ...) des droits à l'image (Comédiens, figurants, personnes interviewées, ...) et des autorisations de tournage pour les lieux choisis. Compte tenu du fait que le Client diffuse le(s) contenu(s) livrés par Brainsonic librement dans le temps et sur le(s) support(s) qu'il souhaite, en aucun cas Brainsonic ne peut certifier qu'il s'est bien acquitté de tous les frais inhérents à cette diffusion, le Client reste donc le seul responsable de l'acquisition ou du renouvellement des droits.

## 7. DUREE ET RESILIATION.

7.1. Avant envoi du Bon de Commande, et sauf mention contraire, la durée de validité des Documents Commerciaux est de 90 jours à date d'envoi desdits Documents.

7.2. La Durée du Service est celle qui est indiquée dans le Document Commercial applicable. Dans le cas d'un Service Reconductible, il sera reconduit automatiquement pour des périodes de même durée, à moins qu'une des parties notifie à l'autre son intention de résilier le Contrat, au moins trente (30) jours avant l'échéance de la Durée applicable. Les présentes Conditions Générales sont applicables jusqu'à ce qu'un Document Commercial prenne effet. La résiliation d'un Document Commercial isolé ne met pas fin aux autres Documents Commerciaux. Sauf mention contraire dans les Documents Commerciaux, l'engagement pour les

Services Reconductibles est annuel avec reconduction tacite. La facturation est annuelle et est enclenchée à chaque date anniversaire. Chaque partie peut résilier le Contrat en cas de manquement substantiel par l'autre partie à l'une de ses obligations aux termes du Contrat, manquement auquel la partie défaillante n'aura pas remédié dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification de ce manquement ou toute autre période déterminée par les présentes. Brainsonic se réserve le droit de suspendre immédiatement tous les Documents Commerciaux en cas de défaut de paiement de factures non contestées dans les trente (30) jours suivant la date d'exigibilité du paiement jusqu'à ce que toutes les montants non payés soient reçus par Brainsonic.

7.3. Sauf en cas de résiliation par le Client comme expressément autorisé dans le Contrat, si un Document Commercial est résilié avant son terme, pour quelque raison que ce soit, le Client devra payer à Brainsonic une indemnité de résiliation (ce que le Client reconnaît comme représentant une compensation raisonnable au titre du préjudice subi et non pas comme une pénalité) :

7.3.1. Dans le cas d'un Service Reconductible, égale à 100% des sommes à échoir au titre de la période restant à courir jusqu'à l'échéance de la durée, plus toutes les sommes demeurées impayées jusqu'à la date de résiliation.

7.3.2. Le % d'avancement multiplié par le montant des services moins Services Reconductibles. Il sera d'un montant minimum de 30% des services minorés des Services Reconductibles donc au maximum entre 30% (trente) du montant total des Services minorés du coût des Services Reconductibles dont le cas est traité ci-dessus,

## 8. MODIFICATION

En cas de changement, par le Client, de périmètre de la prestation ou de changements de dates réservées et définies antérieurement par les Parties (les changements de dates s'appliquent principalement dans le cadre de Services de type audiovisuels), Brainsonic se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires couvrant à minima les frais déjà engagés.

## 9. INDEMNISATION

9.1. Le Client est seul responsable de tous les contenus et applications, y compris les contenus ou applications de tiers, fournis à Brainsonic pour livraison par les Services (le « Contenu Client »). Le Client conserve tous les droits et titres sur son Contenu Client et celui-ci n'est pas réputé faire partie d'un Service. Le Client reconnaît que Brainsonic n'assume pas ni ne doit être exposé aux risques commerciaux et opérationnels du Client associé au Contenu Client. Le Client s'engage à défendre, indemniser et garantir Brainsonic contre tout recours d'un tiers contre Brainsonic relativement à un Contenu Client ou à une mauvaise utilisation d'un Service par le Client.

9.2. La partie indemnisée s'engage à (a) notifier par écrit et dans les plus brefs délais à l'autre partie toute plainte, recours ou procédure qui fait l'objet d'une demande d'indemnisation et (b) accorde à la partie qui indemnise le contrôle exclusif de la défense de tout recours, action ou procédure. La partie qui indemnise ne pourra conclure aucun arrangement ou protocole transactionnel susceptible de créer des obligations ou d'engager la responsabilité de la partie indemnisée, sans avoir obtenu l'accord préalable écrit de celle-ci.

## 10. ARCHIVAGE

Dans le cas de services de type audiovisuel, une fois le contenu audiovisuel produit et livré au Client et dans le cas où le Client refuse la prestation d'archivage proposée par Brainsonic, Brainsonic se réserve le droit de détruire l'ensemble des documents liés au projet et ceci sans en aviser le Client.

S'il le souhaite, le Client peut souscrire à une option d'archivage qui lui permettra, en temps voulu, moyennant un délai de cinq jours ouvrés (sur devis), de récupérer le matériel souhaité.

Dans le cas où le devis comporte une prestation d'archivage, Brainsonic archive l'ensemble où une partie des projets. Sauf si des mentions spécifiques sont présentes dans les documents commerciaux, la durée d'archivage des contenus est d'un an. S'il le souhaite le Client peut récupérer le matériel sous réserve du paiement de frais de désarchivage calculés au cas par cas.

## 11. EXCLUSION DE GARANTIE ET LIMITATIONS

11.1. Chaque partie exclut expressément toute garantie de quelque nature que ce soit, contractuelle, légale ou autre, ou résultant d'un usage commercial, dans la limite des dispositions impératives de la loi applicable, y compris toute garantie de conformité, d'adéquation à un usage particulier ou sur la sécurité.

11.2. A l'exception des cas de responsabilité résultant du non-respect des obligations d'indemnisation, de paiement et de confidentialité de chacune des parties prévues par les présentes et, dans la limite des dispositions légales

impératives, la responsabilité pour toute plainte fondée sur les présentes, n'excèdera pas la somme totale des montants versés ou à verser par le client à Brainsonic au titre du présent contrat au cours des six (6) mois précédant la réclamation.

11.3. En aucun cas une partie ne sera tenue responsable à l'égard de l'autre au titre des (i) pertes de données, (ii) pertes de profits, (iii) pertes de ventes, (iv) pertes ou diminution d'activité, (v) pertes de clients, (vi) interruption d'activité, (vii) remplacement des services, ou (viii) tout autre dommage indirect, survenu de quelque manière que ce soit. Les exclusions ou limitations ne s'appliquent pas (i) aux cas de négligence ayant entraîné un dommage corporel ou un décès; (ii) au dol; ou (iii) à tout autre cas de responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter (le cas échéant).

## 12. DISPOSITIONS FINALES

12.1. Les remises effectuées sont réalisées en échange de visibilité. Selon le type de Services cela peut aller du menu information dans le lecteur vidéo et/ou mention « Produit par » ou « Nom du produit » by Brainsonic, échange de témoignage client (focus) et éventuel communiqué de presse et sur le site [www.brainsonic.com](http://www.brainsonic.com). Dans le cas d'une communication écrite, cette dernière sera soumise à la validation préalable du Client.

12.2. Le Contrat est régi par le droit français, indépendamment des règles ou principes relatifs aux conflits de lois, et sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris, France.

12.3. Toute notification requise ou autorisée devra être délivrée sous forme écrite à la personne désignée comme contact dans les Documents Commerciaux par courrier recommandé avec accusé de réception. Une telle notification est considérée valide à partir du jour de remise ou de première présentation, ou cinq (5) jours après avoir été envoyée.

12.4. Ce Contrat ne pourra être modifié que par accord écrit signé par Brainsonic et le Client et aucun effet ne saurait être reconnu à toutes conditions antérieures ou ultérieures telles qu'indiquées dans des bons de commandes, confirmations ou documentation similaires du Client. Le Contrat prévaut sur tous les contrats, propositions et déclarations intervenus antérieurement et dont l'objet est identique à celui du Contrat.

12.5. Le Contrat s'impose et profite aux parties, à leurs successeurs, représentants légaux, héritiers et cessionnaires respectifs dûment autorisés.

12.6. Brainsonic pourra céder ses droits et obligations au titre du Contrat sous réserve d'en informer préalablement et par écrit le Client. Le Client pourra céder ses droits et obligations au titre du Contrat, sous réserve d'obtenir l'accord préalable écrit de Brainsonic, qui ne saurait être refusé, retardé ou conditionné sans juste motif.

12.7. Le Client est conscient que les Services peuvent être exécutés par un sous-traitant Brainsonic agréé. Nonobstant la sous-traitance, vis-à-vis du Client, Brainsonic est seule responsable de l'exécution de ses droits, devoirs et obligations au titre du Contrat et seule Brainsonic est responsable envers le Client pour toute action ou omission d'un sous-traitant. Une action ou omission d'un sous-traitant est réputée être une action ou une omission de Brainsonic.

12.8. Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir ou de se prévaloir en retard de l'un de ses droits en application du Contrat ne saurait valoir renonciation définitive à l'exécution de ce droit.

12.9. Dans le cas où une clause du Contrat serait déclarée non applicable par une juridiction compétente, cette clause devra être exécutée au maximum de ce qui est autorisé par la loi, et les autres clauses demeureront pleinement en vigueur.

12.10. Aucune partie n'encourt de responsabilité à l'égard de l'autre partie au titre de tout retard ou défaut d'exécution de ses obligations résultant d'un événement hors de son contrôle tant que cet événement perdurera.

12.11. Chaque partie est un cocontractant indépendant.

12.12. Les conditions générales d'achats du Client ne seront aucunement applicables. Toute commande ou acceptation de proposition commerciale du Client faisant référence aux conditions générales d'achats du Client n'aura aucun effet.

12.13. Les articles 4, 5, 6.3, 7, 8, et 9 resteront en vigueur après la fin du Contrat.

Signatures des parties